



MAIRIE DE

St Vincent de Barbeyrargues

34730

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune et est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La commune de Saint Vincent de Barbeyrargues est située au nord de Montpellier et a une population de 665 habitants (source INSEE au 01/01/2019) pour une superficie de 224 hectares. La commune adhère à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

Le budget 2019 a été voté le 18 Mars 2019 par le Conseil Municipal de Saint Vincent de Barbeyrargues (Hérault). Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en évitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de la Préfecture de l'Hérault, de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée, du Conseil Départemental de l'Hérault et de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer et réaliser les projets de la collectivité.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

1/Pour la commune de Saint Vincent de Barbeyrargues, **les recettes de fonctionnement** inscrites au budget primitif 2019 correspondent aux sommes prévisionnelles qui seront encaissées :

* **au titre des impôts locaux et taxes** : pour un montant estimé à 254 122,00 €, les taux des taxes directes locales sont maintenus en 2019 comme suit :

. Taxe d'habitation	8.54 %
. Taxe foncière sur le bâti	14.39 %
. Taxe foncière sur le non bâti	71.43 %

* **des revenus des immeubles** pour 104 600,00 €

* **des dotations et participations versées par l'Etat** pour 44 867,00 €

* **ainsi que divers produits des services** comme par exemple les redevances des services périscolaires (cantine et garderie) estimées à 46 900,00 €.

Enfin, pour l'année 2019, après approbation du Compte Administratif 2018 (comptes de la commune établis par le Maire) et du Compte de Gestion 2018 (établi par le Percepteur des Matelles), un excédent antérieur de fonctionnement est reporté pour un montant de 663 831,08 €.

Les recettes de fonctionnement en 2019 sont portées à la somme globale de 1 160 393,08 €.

2/Les **dépenses de fonctionnement** comprennent en priorité les charges du personnel communal, puis l'entretien, la maintenance et les consommations de fluides des bâtiments municipaux, des écoles et des voiries communales, les fournitures scolaires, les honoraires et frais d'actes pour les contentieux, les subventions versées aux associations et enfin les intérêts des emprunts en cours.

Le personnel communal est composé de 8 agents dont 4 agents à temps complet, ce qui représente 49 % des dépenses prévisionnelles de fonctionnement de la commune. Les indemnités des élus représentent quant à elles, 7 % des dépenses de fonctionnement (avant virement à la section d'investissement).

Les dépenses de fonctionnement en 2019 représentent 481 984,22 € avant le virement de la section de fonctionnement à l'investissement d'un montant de 678 408,86 €.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement en 2019 sont portées à la somme globale de 1 160 393,08 €.

Vu d'ensemble par chapitre des dépenses et des recettes de fonctionnement 2019 :

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	147 964,00 €	70 - Produits des services	46 900,00 €
012 - Charges de personnel	237 950,00 €	73 - Impôts et taxes	295 195,00 €
065 - Autres charges de gestion courante	58 040,00 €	74 - Dotations et participations	44 867,00 €
066 - Charges financières	19 400,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	104 600,00 €
067 - Charges exceptionnelles	18 630,22 €	013 - Atténuation de charges	5 000,00 €
TOTAL	481 984,22 €	TOTAL	496 562,00 €
Virement à la section d'investissement	678 408,86 €	Excédent antérieur reporté	663 831,08 €
TOTAL GLOBAL	1 160 393,08 €	TOTAL GLOBAL	1 160 393,08 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement reprend tous les travaux que la commune souhaite réaliser. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Pour réaliser ces projets, la commune a besoin de financements comme des subventions et l'autofinancement. Dans certains cas, elle peut recourir à l'emprunt.

1/ Pour la commune de Saint Vincent de Barbeyrargues, la section d'investissement est établie principalement par programmes en fonction des projets et travaux de la collectivité. Cela simplifie le suivi comptable. Il y a une partie des dépenses et des recettes qui sont indiquées en « Non affecté », cela signifie qu'aucun programme spécifique n'est attribué à ces dépenses et recettes qui sont d'ordre général.

Ainsi, les recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2019 correspondent à des recettes en « Non affecté » dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme comme la Taxe d'Aménagement d'un montant estimé à 6 000,00 €. Il y a également le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) qui permet d'obtenir un reversement de la T.V.A. sur les travaux exécutés en N-2 et estimé à 10 000,00 €.

Enfin, le virement de la section de fonctionnement permet de couvrir les dépenses programmées ainsi qu'une affectation en réserves au compte 1068 d'un montant de 24 478,89 € est prévue pour couvrir le déficit d'investissement en clôture d'exercice 2018.

Pour les recettes d'investissement réparties par programme, elles concernent uniquement des subventions notifiées pour des travaux à réaliser.

2/ Pour les dépenses d'investissement prévues au budget primitif 2019, il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des immobilisations corporelles avec l'acquisition de terrains, de mobilier, de matériels, de biens immobiliers, d'études et surtout de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des projets à réaliser par la commune. Il ne faut pas oublier les remboursements du capital des emprunts. La commune utilise des programmes pour ventiler ces dépenses d'investissement.

En 2019, les principaux projets communaux concernent :

- * l'acquisition d'un espace naturel sensible et son aménagement pour permettre un accès au public
- * la construction du nouveau local des services techniques
- * les travaux aux écoles : réhabilitation du revêtement de la cour, l'installation d'un jeu pour les enfants, la plantation d'un mûrier platane de belle taille, l'acquisition d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur portable, de mobilier et de petits équipements (massicot, plastifieuse)
- * l'électrification avec la mise en esthétique (enfouissement) des lignes électriques et téléphoniques de la route de Prades (249 100,00 €) sur la première tranche de travaux, le remplacement de la pointe du parafoudre de l'Eglise (2 650,00 €), le changement de candélabres et la mise en conformité des armoires de commande d'éclairage public (20 000,00 €)
- * la voirie et les cours d'eau par la création d'un cheminement doux estimé à 30 000,00 €.

Enfin, pour l'année 2019, après approbation du Compte Administratif 2018 (comptes de la commune établis par le Maire) et du Compte de Gestion 2018 (établi par le Percepteur des Matelles), un déficit antérieur d'investissement est reporté pour un montant de 24 478,89 €.

Vu d'ensemble par programme des dépenses et des recettes d'investissement 2019 :

DEPENSES		RECETTES	
Solde d'exécution d'investissement reporté (déficit)	24 478,89 €	Virement de la section de fonctionnement	678 408,86 €
Non affecté	432 602,81 €	Non affecté	73 721,03 €
Restauration de l'Eglise	3 000,00 €	Restauration de l'Eglise	0,00 €
Esplanade - Espaces Verts	18 000,00 €	Esplanade - Espaces Verts	0,00 €
Aménagement Village	17 300,00 €	Aménagement Village	4 950,00 €
Electrification	271 750,00 €	Electrification	93 200,00 €
Groupe Scolaire	45 310,00 €	Groupe Scolaire	30 761,81 €
Sécurité	1 000,00 €	Sécurité	0,00 €
Bâtiment Jules Ferry (Mairie)	8 900,00 €	Bâtiment Jules Ferry (Mairie)	0,00 €
Voiries et cours d'eau	30 000,00 €	Voiries et cours d'eau	0,00 €
Maison Abriquet	18 700,00 €	Maison Abriquet	0,00 €
Maison Eugénie Dubois	10 000,00 €	Maison Eugénie Dubois	0,00 €
TOTAL GLOBAL	881 041,70 €	TOTAL GLOBAL	881 041,70 €

IV. Etat de la dette de la commune de Saint Vincent de Barbeyrargues au 1^{er} janvier 2019 :

a) Etat de la dette : à compter du 1^{er} janvier 2019, la commune ne rembourse plus que 4 emprunts :

Objet de la dépense	Date début	Date fin	Montant emprunté	Montant capital restant dû au 31/12/2018	Capital à amortir en 2019 (1641)	Intérêts en 2019 (66111)
Acquisition d'un espace vert - Esplanade	2002	2024	114 493,85 €	45 973,27 €	6 577,62 €	2 795,17 €
Acquisition Maison Abriquet	2004	2024	100 000,00 €	36 504,86 €	6 012,11 €	1 480,49 €
Construction Résidence Le Petit Bois	2006	2036	350 000,00 €	253 217,63 €	10 115,97 €	9 703,79 €
Acquisition Maison Jeandon	2009	2029	200 000,00 €	130 197,89 €	9 511,16 €	5 345,16 €
TOTAL					32 216,86 €	19 324,61 €

Fait à Saint Vincent de Barbeyrargues, le 19 mars 2019

Madame le Maire,
Véronique TEMPIER